

[Texte]

but how it will reflect and how it does reflect on the incomes of the millions of working women, particularly on the hundreds of thousands of single parents, who have these expenses and because of this restrictive deduction are not allowed the credit that other individuals are allowed for other similar expenses under the Income Tax Act.

Mr. Chairman, I do not expect any further answer from the minister on that point, but I want to bring him now to the pension deduction. I would remind him that the deductible amount for contributions to a registered pension plan were last increased in 1976—five years ago, also—when the amount was raised from \$2,500 to \$3,500. I want to remind the minister that inflation has continued. I know he is concerned about Canadians being able to provide for themselves in their old age, and this is why we have RPPs and RRSPs; and I should say the RRSP allowance has not changed in this same period of time. Any salaried person in Canada who now earns over \$35,000 and makes a contribution of 10 per cent to his pension plan, which is not unusual, is denied a total deduction of those pension contributions.

So when he is examining the equity and the deductions that are allowed in both these areas, I hope he will again consider the equity; and if the minister has a comment about the pension deduction now, I would like to hear it.

Mr. MacEachen: Mr. Chairman, I indicated earlier, in reply to a question by Mr. Orlikow, that we have indicated, as a government, our intention to move on pension changes in the country. We have had a national pension conference last year as a first step in exploring what can be done to improve the pension system in Canada. A variety of options were laid out, and there are a variety of views. We are continuing our work on that problem, and it will be in that context that I would want to examine any change to the pension deduction.

One finds it difficult to resist the appeal of improving the child care allowance, or improving the pension deduction. These are steps one would like to take. But I remind the committee that there is a cost, and it means either a bigger deficit or increasing taxes on other Canadian citizens. And if I have learned anything in this job, it is that no matter how legitimate the Minister of Finance may think a tax increase is the person affected is usually, if not violently opposed, unenthusiastic.

It raises the question: Do you want a bigger deficit or increased taxes on somebody else, and who is that person going to be, and how do we finance it? From the financial point of

[Traduction]

choses n'aura pas de répercussions à ce niveau, mais bien plutôt comment cela se reflétera sur les revenus des millions de femmes qui travaillent, et plus particulièrement sur les centaines de milliers de parents célibataires qui doivent assumer ces dépenses et qui, à cause de cette déduction restrictive, n'ont pas droit aux mêmes crédits que d'autres à qui il est permis de déduire des dépenses semblables aux termes de la Loi de l'impôt sur le revenu.

Monsieur le président, je ne m'attends pas à une autre réponse du ministre sur ce point, et j'aimerais maintenant lui parler de la déduction relative aux pensions de retraite. J'aimerais lui rappeler que la déduction autorisée pour des contributions à un régime enregistré de retraite a été augmentée pour la dernière fois en 1976, il y a cinq ans, lorsque le montant a été porté de \$2,500 à \$3,500. J'aimerais rappeler au ministre que l'inflation s'est poursuivie. Je sais qu'il se préoccupe de voir les Canadiens en mesure de subvenir à leurs besoins dans leur vieillesse, et c'est pourquoi nous avons des RER et des REER; et je dois dire que les déductions relatives au REER n'ont pas changé pendant cette même période. Tout salarié au Canada qui gagne maintenant plus de \$35,000 et verse 10 p. 100 de sa rémunération à un régime de retraite, ce qui n'est pas rare, se voit dans l'incapacité de déduire intégralement ses contributions.

J'espère donc que le ministre réfléchira bien lorsqu'il songera à la justice et aux déductions permises dans ces deux domaines; et s'il a des remarques à faire au sujet de la déduction relative aux pensions de retraite, j'aimerais les entendre.

M. MacEachen: Monsieur le président, comme je l'ai dit précédemment en réponse à une question de M. Orlikow, nous avons, à titre de gouvernement, manifesté notre intention d'entreprendre des modifications au chapitre des pensions de retraite au pays. Nous avons tenu une conférence nationale sur les pensions l'an dernier, comme premier pas dans l'étude de ce qui pourrait être fait pour améliorer le régime de pensions au Canada. Un grand nombre d'options a été présenté, il existe une variété d'opinions. Nous poursuivons notre travail dans ce domaine et c'est dans ce contexte que je tiens à examiner toute modification ou déduction permise relativement aux pensions.

Il est difficile de résister à la tentation de hausser la déduction pour frais de garde d'enfants ou celle relative aux pensions. Ce sont là des mesures qu'on aimerait prendre. Néanmoins, je vous rappelle qu'il en coûte quelque chose, et que cela signifie soit un déficit plus considérable ou une augmentation des impôts des autres citoyens canadiens. Depuis que j'assume ces responsabilités, j'ai constaté que sans égard à l'opinion du ministre des Finances sur la légitimité d'une augmentation d'impôts, les contribuables touchés, même s'ils ne s'opposent pas toujours violemment à ces mesures, font preuve d'une certaine réticence à leur endroit.

Cela me porte à poser la question suivante: souhaitez-vous un déficit plus considérable ou la surimposition de certains contribuables qu'il faudra définir? Et comment allons-nous